

21 - Plan Climat Energie Territorial label cit'ergie (European Energy Award Gold) - Délibération modificative - Modification de la durée du programme d'actions 2011-2015

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Par délibération du 8 décembre 2011, le Conseil Municipal a adopté le programme d'actions du Plan Climat Energie Territorial pour la période 2011-2014.

En parallèle la Ville de Besançon a obtenu avec succès le renouvellement du label national Cit'ergie. Les très bons résultats obtenus ont conduit à présenter une candidature au label européen eea® gold dès février 2012. Or si la ville obtient ce label eea® gold en 2012, le calendrier du label sera décalé d'un an, pour un prochain audit en 2016 seulement. Ainsi il est demandé de modifier la période du programme d'actions soit une période couvrant 2011 à 2015.

Les actions du PCET s'inscrivent dans la durée avec des objectifs de résultats pour 2020, en cohérence avec ceux de la Convention des Maires signée en février 2009. Ainsi, il est proposé de poursuivre les actions et de les reconduire de 2014 en 2015.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à modifier sa délibération du 8 décembre 2011 en fixant la durée du plan d'actions à la période 2011-2015.

«M. LE MAIRE : On rappelle que le label national Cit'ergie a été renouvelé avec succès pour la Ville de Besançon en décembre 2011 avec un score de 77 %, ce qui nous permet d'envisager sérieusement une candidature au label européen d'excellence Cit'ergie Gold. J'ai rencontré avec Benoît CYPRIANI, Michel LOYAT, Jean-Sébastien LEUBA et peut-être d'autres, les représentants européens de Cit'ergie et on a de bonnes chances de penser qu'en fin d'année Besançon sera la première ville française à avoir le label Gold puisque l'objectif atteint étant de 75 %, nous sommes à ce jour à 77,5 ou 77,7 %.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 mai 2012.